

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Adrien Steudler, conseiller et maire suppléant
- M. Christian Massé, conseiller
- M. Christian Beaudry, conseiller
- Mme Nathalie Lemelin, conseillère
- M. Mario Côté, conseiller
- Vacant : en élection, poste de maire
- Vacant : en élection, poste conseiller no 1

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Adrien Steudler, conseiller et maire suppléant de Racine.

M. Steudler félicite les nouveaux élus proclamés soit M. Mario Côté au poste de conseiller numéro 5 et Mme Nathalie Lemelin au poste de conseiller numéro 1.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 1er septembre 2016;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

- 7.1 Adoption règlement numéro 274-08-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Racine modifiant le règlement numéro 210-10-2012;

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Demande de commandite Fromagerie Nouvelle-France;
- 8.2 Autorisation destruction documents inactifs;
- 8.3 Octroi de contrat – déneigement des terrains municipaux 2016-2017 à 2018-2019 (3 ans);
- 8.4 Permanence - Stéphanie Plante, adjointe administrative;
- 8.5 Demande d'autorisation CPTAQ, 267, Route 243;
- 8.6 Demande de colportage – maison des jeunes;
- 8.7 Facture sondage Coopérative de santé;
- 8.8 Subvention organismes 2016 – Centre d'action bénévole Valcourt et région;

9 QUESTIONS DIVERSES

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum)**

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-208

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2016-09-209

3.1. Séance ordinaire du 8 août 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2016;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 06.

Les sujets suivants ont été discutés:

Demande de présentation des nouveaux conseillers et des candidats, les points 8.1 et 8.2 ainsi qu'une invitation aux portes ouvertes de l'UPA et à l'ouverture du marché Locavore ce dimanche.

5. ADMINISTRATION :

2016-09-210

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 1^{er} septembre 2016

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme cent vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et deux cents (126 198.02 \$), couvrant la période du 5 août au 1^{er} septembre 2016, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois d'août est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS:

2016-09-211

7.1. Adoption du règlement numéro 274-08-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Racine modifiant le règlement numéro 210-10-2012

- ATTENDU QU' une présentation du projet ainsi qu'une consultation au sujet du règlement seront réalisées avant la date d'entrée en vigueur dudit règlement;
- ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);
- ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;
- ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Adrien Steudler qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 8 août 2016;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié le 9 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;
- ATTENDU QU' les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 274-08-2016.

8. RÉOLUTIONS :

2016-09-212

8.1. Demande de commandite Fromagerie Nouvelle-France

- CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite au montant de 500 \$ pour l'événement de la journée « Portes ouvertes de l'UPA »;
- CONSIDÉRANT le rayonnement pour la Municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé en commandite à la Fromagerie Nouvelle France pour ledit événement;

QUE le stationnement du garage municipal soit à la disposition pour l'événement;

QUE la municipalité se positionnera dans un futur rapproché sur les commandites auprès des compagnies à savoir si dorénavant elle acceptera seulement de donner à des organismes sans but lucratif.

2016-09-213

8.2. Autorisation destruction documents inactifs

CONSIDÉRANT le processus d'archivage 2016 et précédent par M. Michel Hamel, archiviste, concernant la destruction des documents;

CONSIDÉRANT le mandat que la municipalité lui a donné pour effectuer l'épuration des documents des archives municipales;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil autorise la destruction des documents inactifs sélectionnés par M. Michel Hamel, archiviste, dont une liste est conservée pour référence future;

QUE la municipalité autorise une dépense d'environ 500 \$ avec Iron Mountain pour éliminer les documents de manière sécuritaire.

2016-09-214

8.3. Octroi de contrat – déneigement des terrains municipaux 2016-2017 à 2018-2019 (3 ans)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé sur invitation auprès de trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU' aucun des soumissionnaires n'a soumis de prix pour le déneigement des trottoirs de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat soit octroyé comme suit :

Sylvain Bélanger

EMPLACEMENT	PRIX ANNUEL 2016-2017	PRIX ANNUEL 2017-2018	PRIX ANNUEL 2018-2019	PRIX TOTAL 3 ANS
Borne sèche, chemin Maricourt	250	250	250	750
Stationnement du bureau municipal (Caisse populaire) 145 Route 222	600	600	600	1800
Pourtour de la station d'épuration	300	300	300	900
Traverse d'écoliers devant le centre communautaire	100	100	100	300
Stationnement du centre communautaire	400	400	400	1200
TOTAL (taxes non incluses)	1650	1650	1650	4950

Ferme Robert Petit inc.

EMPLACEMENT	PRIX ANNUEL 2016-2017	PRIX ANNUEL 2017-2018	PRIX ANNUEL 2018-2019	PRIX TOTAL 3 ANS
Borne sèche, boul. Industriel (avant le 220 boul. Industriel)	325	325	325	975
Borne sèche chemin de la Grande-Ligne	200	200	200	600
Conteneur au lac Brompton situé au bout du chemin J.A. Bombardier	320	320	320	960
Boîtes postales sur la rue Fontaine	150	150	150	450
Entrée du garage municipal au 158 Route 222	575	575	575	1725
le chemin conduisant au réservoir d'eau potable	660	660	660	1980
la rue Pratte	291	291	293	875
Stationnement du presbytère (348, de l'Église)	475	475	475	1425
Entrée avant (escalier) du centre communautaire	250	250	250	750
Entrée arrière du centre communautaire menant à l'arrière du centre	200	200	200	600
Stationnement du chemin J.-A. Bombardier près du pont sur le ruisseau Ély	275	275	275	825
Stationnement sur la Route 222, face au lac Larouche	595	595	595	1785
TOTAL (taxes non incluses)	4316	4316	4318	12950

QU'une démarche afin de trouver un soumissionnaire pour le déneigement des trottoirs soit réalisée.

2016-09-215

8.4. Permanence – Stéphanie Plante, adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Plante, adjointe administrative, a été engagée à la municipalité le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci répond aux exigences de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde la permanence à Stéphanie Plante tel que prévu au contrat de travail signé lors de l'embauche.

8.5. Demande d'autorisation CPTAQ, 267, Route 243

- ATTENDU QUE madame Noémie Boisvert a déposé à la Municipalité de Racine un formulaire pour présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ;
- ATTENDU QUE madame Nathalie Picotte est propriétaire du lot numéro 1 824 596 du cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE madame Picotte a signé conjointement avec madame Boisvert le formulaire pour présenter la demande d'autorisation à la CPTAQ;
- ATTENDU QUE le lot 1 824 596 est situé dans l'affectation agricole (AG-4), zone verte, selon le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE la superficie totale de la propriété est de 2 073,5 mètres carrés;
- ATTENDU QUE la demande vise l'utilisation d'une partie du lot numéro 1 824 596 à des fins autres que l'agriculture soit la mise en place d'une entreprise de transformation agroalimentaire;
- ATTENDU QUE l'entreprise se spécialisera dans la préparation des conserves et des autres produits maison préparés de façon artisanale (sauce à spaghetti, lasagne, marinades, tartes, etc.);
- ATTENDU QUE plusieurs produits seront récoltés à partir de la terre visée par la demande (tomates, oignons, betteraves, concombres) et des produits du terroir;
- ATTENDU QUE l'entreprise sera aménagée à l'intérieur d'un bâtiment principal existant (résidence);
- ATTENDU QUE la superficie, approximative, occupée pour aménager l'entreprise sera de 4,5 mètres carrés;
- ATTENDU QUE l'article 7.4 du règlement numéro 123-12-2006 permet, tel que précisé à la grille des usages et des constructions autorisés par zone, dans le groupe d'usage «industriel», l'aménagement des industries de première transformation de produits forestiers dans la zone AG-4;
- ATTENDU QUE l'usage «industrie de première transformation de produits forestiers» permet la production des produits semi-finis ou finis à partir de produits bruts provenant en partie de l'exploitation agricole à la condition qu'elle soit complémentaire et intégrée à une exploitation agricole;
- ATTENDU QUE de manière générale et non limitative, est considérée comme une industrie de première transformation : une fromagerie, un abattoir artisanal, une conserverie, un fumoir, produits de l'érable, produits du raisin et autres produits agricoles;
- ATTENDU QUE l'usage projeté de cette partie du terrain visé par la demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QUE cette demande n'implique pas une perte de sol aux fins agricoles, parce que la nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles sera réalisée à l'intérieur d'un bâtiment existant;

ATTENDU QU' actuellement il n'y a pas d'autres emplacements disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'une entreprise de transformation agroalimentaire à l'intérieur de la résidence sise au 267, route 243 située dans la zone AG-4;

QUE le changement d'usage ne pourra se faire qu'après avoir obtenu toutes les autorisations et tous les certificats requis de la part de la CPTAQ et de la municipalité.

2016-09-217

8.6. Demande de colportage – maison des jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes L'Initiative organise des activités de financement afin de maintenir les ressources mises en place et offrir les meilleurs services possible aux jeunes de la région;

CONSIDÉRANT QU' une vente de billets pour le grand tirage qui aura lieu en novembre;

CONSIDÉRANT la vente des billets porte-à-porte qui se déroulera au cours des mois de septembre et octobre;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine autorise une exonération de frais pour le permis de colportage requis.

2016-09-218

8.7. Facture sondage Coopérative de santé

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avoisinantes ont accepté de payer les frais de distribution pour le sondage de la Coopérative de santé;

M. Christian Massé ne participe pas à la décision déclarant ses intérêts.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine accepte de défrayer les coûts de publication dudit sondage qui s'élèvent à 119.57 \$ taxes incluses.

2016-09-219

8.8. Subvention organismes 2016 – Centre d'action bénévole Valcourt et région

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Valcourt et région a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de quatre mille cinq cent dollars (4 500 \$) pour 2016;

CONSIDÉRANT les sommes dans l'encaisse sur l'état des revenus et dépenses;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de quatre mille cinq cent dollars (4 500 \$) à titre de subvention au Centre d'action bénévole Valcourt et région.

9. QUESTIONS DIVERSES :

M. Steudler invite les nouveaux élus et les candidats à l'élection partielle à se présenter brièvement aux citoyens.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19h 23 et se termine à 19 h 24.

Les sujets suivants ont été discutés :

Les points 8.2, 8.7 et demande d'entrevue avec les candidats à l'élection partielle.

2016-09-220

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Mme Nathalie Lemelin, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 25.

M. Adrien Steudler
Maire suppléant

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière